

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le jeudi 27 février 2014 à la Maison communale
à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 18/2/2014.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014: Approbation
2. Budget communal: Exercice 2014: Modification budgétaire n° 1: Service ordinaire: Approbation
3. Budget communal: Exercice 2014: Modification budgétaire n° 1: Service extraordinaire: Approbation
4. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière: Section de Rhisnes: Avis
5. AIS Gestion Logement Andenne-Ciney ASBL: Modifications statutaires: Approbation
6. ORES Assets: Désignation de 5 représentants de la Commune: Décision
7. Maison d'enfants " La Cueillette des Mouchettes ": Octroi d'un subside: Exercice 2014: Décision
8. Maison d'enfants " Les Bonnes Bouilles ": Octroi d'un subside: Exercice 2014: Décision
9. Administration communale: Achat de boissons: Décision
10. Enseignement: Acquisition de mobilier: Implantations scolaires d'Emines et de Warisoulx: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. Enseignement: Achat de matériel d'éducation physique: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

12. Patrimoine communal: Acquisition de matériel d'exposition: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal: Implantation scolaire de Warisoulx: Transfert de modules préfabriqués: Décision
14. Politique des déchets: Collecte à la demande et valorisation des encombrants: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
15. Nouvelle Administration communale: Concours d'architecture: Présentation des résultats

HUIS-CLOS:

16. Ecoles communales Warisoulx-Saint-Denis: Direction: Appel à candidature et approbation du profil de fonction
17. Enseignement: Demande de pause-carrière dans le cadre d'une assistance médicale: Décision
18. Ratification de la désignation d'un maître spécial de psychomotricité temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
19. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification de la désignation d'une Directrice temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère-Nord
21. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire (temps plein et mi-temps) aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

2. /

2. - 3. : voir annexes

4. Le SPW a adressé le 5 février 2014 un projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire relatif aux équipements de signalisation routière au carrefour formé par la N4 et la bretelle de la E42. Il s'agirait selon les informations en notre possession, d'une simple adaptation administrative sans conséquence majeure sur le terrain, pour laquelle l'avis du Conseil est sollicité.

5. L'ASBL Gestion Logement Andenne Ciney a, par courrier du 5 février 2014, informé l'ensemble de ses affiliés de son intention de procéder à certaines modifications de ses statuts. Celles-ci concernent le nom de cette AIS ainsi que différents points de simplification administrative sans toutefois porter atteinte ni aux fondements de son objet social ni à son territoire d'intervention. Il appartient au Conseil de se prononcer sur les changements concernés.

6. Le 24 octobre 2013, le Conseil approuvait le projet de fusion des 8 intercommunales mixtes wallonnes de distribution d'énergie, et la création de l'intercommunale ORES Assets. La première assemblée générale de cette nouvelle structure se déroulera le 26 juin 2014 de sorte qu'il s'avère nécessaire pour la Commune de désigner ses 5 représentants à ladite assemblée.

7.-8. Une convention conclue entre la Commune et l'intercommunale IMAJE confère à cette dernière le bénéfice de l'octroi d'une somme de 5,76 € (montant indexé à 7,28 € actuellement) par jour et par enfant bruyérois accueilli dans ses structures de Rhisnes, Meux et Bovesse. Depuis quelques années, La Bruyère compte également 2 maisons d'enfants privées et une semi-publique. Il a également été accepté d'accorder à ces entités la même intervention financière communale modalisée qu'à l'intercommunale IMAJE. Le montant cumulé des aides financières envisagées pour les crèches de Warisoulx et Saint-Denis (dans l'attente de la reprise de celle d'Emines) s'élève à 42.500 €. Elles seront liquidées sur base des relevés de présence transmis mensuellement par ces lieux d'accueil.

9. L'ensemble du personnel communal a accès pendant la durée de ses prestations professionnelles, à des boissons rafraîchissantes non alcoolisées ou à du café. Il est proposé, comme en 2013 à pareille époque, de réaliser le marché public relatif à ces approvisionnements. Le devis estimatif avoisine 6.100 € TVAC. Mode de marché : procédure négociée.

10. L'implantation scolaire d'Emines éprouve le besoin de disposer de mobilier supplémentaire compte tenu de la création de 2 classes additionnelles suite à l'augmentation de sa population. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'équiper également la nouvelle école de Warisoulx en cours de construction. Le devis estimatif avoisine 30.000 € TVAC. Mode de marché : procédure négociée.

11. Les différentes écoles réparties sur le territoire bruyérois, souhaitent bénéficier d'équipements d'éducation physique supplémentaires afin de répondre à l'accroissement de leur population et de renouveler le matériel obsolète ou délabré. Le devis estimatif s'élève à ± 4.600 € TVAC. Mode de marché ; procédure négociée.

12. Le service communal en charge des organisations culturelles désire proposer diverses expositions mais ne dispose pas de matériel en suffisance à cette fin.
Il est dès lors suggéré d'en acquérir pour éviter les multiples pertes d'énergie et de temps liées aux nombreuses démarches nécessaires pour en louer auprès d'autres communes ou organismes.
Le devis estimatif approche 7.000 € TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.

13. Dans le cadre de la construction de la nouvelle école de Warisoulx, certains modules préfabriqués ont dû être déplacés vers la place de Villers-Lez-Heest pour libérer l'espace et pour permettre aux enfants accueillis dans ces locaux, de poursuivre normalement leur scolarité.
Le coût de ce travail qui a nécessité l'intervention d'un gros engin de levage et qui a été exécuté par la société en charge du chantier des nouveaux bâtiments scolaires, s'est élevé à ± 12.000 € TVAC.
Il est proposé d'approuver cette dépense générée par une décision du Collège Communal du 3 juillet 2013.

14. Depuis quelques années, la Commune réalise par le biais de son service des travaux, le ramassage des objets encombrants au travers de tous les villages de l'Entité.
Il est envisagé aujourd'hui de confier cette tâche à un organisme extérieur qui veillera également à la valorisation de ces biens qui, souvent, ne demandent qu'à connaître une seconde vie après une rénovation sommaire ou au contraire, plus conséquente.
Le devis estimatif est de 25.000 € TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.

15. /